

Caen, le 25 février 2022

REÇU LE
DATE

1 - 4 MARS 2022

MAIRE DE VARAVILLE

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Depuis de nombreuses années, le Département porte un ambitieux projet de déploiement d'un réseau public de fibre optique afin de permettre l'accès au très haut débit à l'ensemble des Calvadosiens.

Ce projet, cofinancé par l'Etat, l'Europe et la Région Normandie, progresse bien en dépit de difficultés nombreuses et souvent extérieures au contexte local. La grande majorité d'entre vous a maintenant pu voir les travaux débiter et même s'achever sur leurs communes. Plus de 400 communes historiques du Calvados sur 528 sont ainsi déployées à plus de 80 % aujourd'hui, et les raccordements effectifs des logements au réseau se font maintenant à un rythme important (environ 2 500 logements par mois).

A ce jour, ce sont près de 1 200 sites professionnels et des dizaines de milliers de salariés ou d'usagers de nos services publics qui bénéficient de cette technologie. Surtout, nous venons de franchir la barre des 50 000 logements raccordés et l'on peut donc estimer que plus de 100 000 Calvadosiens utilisent chaque jour ce réseau qui est notre bien commun.

Ainsi, si nous n'ignorons pas les remontées de dysfonctionnements que vous pouvez nous faire à ce sujet et l'ampleur du travail restant à accomplir, ce projet est en voie de devenir une réalité concrète pour l'ensemble de nos concitoyens.

Pour autant, notre objectif - et l'engagement contractuel de notre délégataire Covage-Calvados - étaient de permettre la complétude du réseau à la fin 2021 et il est clair que nous accusons un retard par rapport au planning prévisionnel.

Ce retard s'explique, pour partie, par la crise sanitaire qui a fortement désorganisé le déploiement, mais aussi par un double changement d'actionnariat de notre délégataire (groupe Covage depuis 2017) avec une cession vers le groupe Altice (XP Fibre) en novembre 2020, puis un nouveau rachat par le groupe Altitude Infra en septembre 2021 (ce double changement nous étant imposé par les instances européennes vis-à-vis des règles de la concurrence). Il s'explique aussi certainement par des manquements de notre délégataire lui-même, à qui le Département a infligé les pénalités de retard prévues par son contrat de délégation de service public (DSP).

Il nous faut néanmoins aujourd'hui tirer toutes les conséquences de cette situation objective de retard et procéder à une mise à jour du calendrier de déploiement. C'est pourquoi je souhaite par ce courrier vous informer que le Département a conclu avec son nouveau délégataire (dorénavant la société Altitude Infra THD¹, spécialiste national reconnu dans le domaine et ayant son siège en Normandie) un avenant à notre DSP. Cet avenant, voté à l'unanimité par les conseillers départementaux en décembre dernier, prévoit désormais une complétude du déploiement d'ici fin 2023.

¹ Notez néanmoins que, dans l'immédiat, la société locale s'appelle toujours Covage Calvados, bien qu'elle n'ait plus aucun lien avec l'historique groupe Covage. Un changement de nom devrait intervenir dans les prochains mois mais ne vous étonnez pas, d'ici-là, de pouvoir être contacté par des interlocuteurs se revendiquant aussi bien de Covage que d'Altitude Infra.

Ce même avenant prévoit aussi, il faut le souligner, de nouveaux engagements de la part du délégataire pour répondre aux exigences du Département et éviter les manquements que nous avons pu constater jusque-là. D'une part, les pénalités encourues en cas de nouveaux retards ont été fortement renforcées. D'autre part, le délégataire a pris des engagements importants non seulement sur le déploiement mais aussi sur l'exploitation du réseau (c'est-à-dire pour permettre le raccordement des demandeurs et assurer de manière générale la maintenance du réseau).

Ainsi donc, les deux années à venir devraient matérialiser l'engagement pris par le Département de permettre, au-delà du déploiement du réseau, le raccordement effectif de l'ensemble des Calvadosiens à la fibre, avec une phase de résorption progressive des difficultés que nous rencontrons et dont vous êtes souvent les premiers témoins alertés par vos habitants.

Je vous rappelle ici que l'opération de raccordement final des logements au réseau, pour les adresses raccordables, nécessite la souscription d'un abonnement à la fibre auprès d'un opérateur commercial par le propriétaire ou l'occupant. A partir de cette souscription, l'interlocuteur du particulier doit rester son opérateur commercial, y compris en cas d'échec de raccordement, cas pour lesquels des processus de traitement correctifs existent et doivent être mis en œuvre entre l'opérateur commercial et l'opérateur exploitant du réseau.

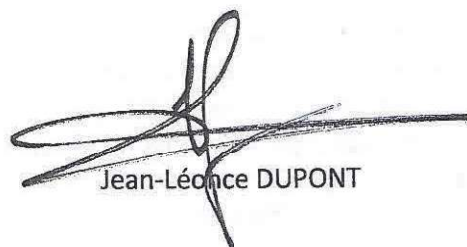
Afin de résoudre les problèmes parfois significatifs et très agaçants que vous connaissez d'adresses non-enregistrées, notre nouveau délégataire s'est également engagé à procéder à une mise à jour des logements et locaux ayant vocation à être raccordés au réseau. Un audit est ainsi en cours pour mettre à jour l'ensemble des adresses concernées au sortir de l'été.

Pour mener à bien cet audit, le Département a invité son délégataire à se rapprocher de vous afin que vous puissiez nous faire bénéficier de votre parfaite connaissance du terrain. Nous reviendrons prochainement vers vous à ce sujet avec des modalités concrètes de dialogue et d'échanges.

Enfin, vous trouverez joint à ce courrier, une carte indiquant un planning prévisionnel de déploiement par grandes zones géographiques. Il s'agit ici simplement de vous donner une première estimation des déploiements restant à accomplir sur le réseau. Ce prévisionnel est évolutif pour tenir compte des résultats de l'audit mentionné ci-dessus et de la planification effective des travaux. Pour les zones dont le déploiement est prévu en 2023, je vous inviterai donc à revenir vers le Département au second semestre pour des informations plus précises.

En espérant vous avoir apporté toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de ce sujet à la fois complexe mais ô combien crucial pour les Calvadosiens, nos territoires, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

En cordiales



Jean-Léonce DUPONT

Planning de déploiement Avenant 5 (décembre 2021)

Informations prévisionnelles, mise à jour fine attendue fin S1-2022

Taux de raccordabilité minimum par ZAPM (Zone Arrière de Point de Mutualisation = « armoire »)

